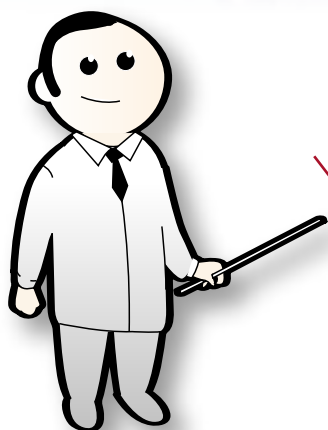




www.jeunesse-entreprises.com

Découvrir les rouages de l'entreprise

Comment présenter l'entreprise aux jeunes ?



ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES





DECOUVRIR L'ENTREPRISE

Comment présenter l'entreprise aux jeunes ?

www.jeunesse-entreprises.com

Message aux jeunes & aux enseignants

Cette brochure souhaite tout particulièrement apporter une aide aux professeurs qui ont la responsabilité d'accompagner leurs élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation. Réalisée au sein d'AJE – Association Jeunesse et Entreprises – elle est le fruit d'une collaboration étroite entre représentants issus du monde économique et de l'enseignement. Son objet est de présenter l'entreprise et ses métiers aux élèves.

Tout parcours de formation, long ou court, débouche sur un diplôme professionnel derrière lequel s'ouvre la réalité d'un travail qui se fera le plus souvent dans une entreprise. Il est désormais primordial d'inciter les jeunes à découvrir l'entreprise pour améliorer ainsi la construction de leur projet personnel.

*Ce document présente les principales facettes de l'entreprise et propose quelques pistes pour entrer en contact avec elle. L'approche théorique présentée dans cette plaquette est complétée par des **fiches détaillées, téléchargeables sur le site www.jeunesse-entreprises.com.***

Pour bien connaître une entreprise, il faut s'intéresser à la fois à ses produits, aux technologies qu'elle utilise, aux métiers qui y sont exercés, à son histoire, à son organisation, à ses relations avec son environnement. Les entreprises sont complexes, variées et évolutives. Il doit en être de même de la curiosité des jeunes et de leurs qualités d'observation.



C'est pourquoi il est profitable de compléter la connaissance de l'entreprise par une approche concrète : des rencontres avec des responsables, des visites, des séquences d'observation ou des stages pourront utilement permettre une découverte réelle du monde du travail, confirmer ou non la représentation que l'on s'en fait, confronter un éventuel projet à la réalité d'un métier observé en entreprise.

Les actions menées par les Clubs et Correspondants AJE depuis 20 ans constituent sur ce point un véritable terrain d'expérimentation.

L'ENTREPRISE, DEFINITION ET RÔLE

L'entreprise est un ensemble de **moyens humains et matériels mis en œuvre par une ou plusieurs personnes dans le but de réaliser un produit ou un service** répondant à un besoin actuel ou futur de clients : consommateurs ou transformateurs.



L'entreprise est également un **corps social composé de femmes et d'hommes** qui travaillent ensemble dans des lieux précis et identifiables de notre environnement : bureaux, ateliers, usines, boutiques, magasins.... Ce corps social naît, grandit, peut être bien portant ou malade, et meurt lorsqu'il n'a plus de raison d'être.

Son rôle est double :

Rôle économique : l'entreprise crée des richesses, qui lui permettent de garantir sa pérennité en se développant et en créant des emplois.

Elle produit par exemple :

- ce qui nous est nécessaire pour vivre (alimentation, hygiène, santé, ...),
- ce qui facilite nos besoins de communication (transports, télécommunications, ...),
- ce qui répond à nos besoins de culture (livres, disques ...)

L'ensemble des entreprises constitue la richesse principale d'un pays.

Rôle social : Elle nous offre la possibilité, par le travail que nous effectuons pour elle en tant que salariés, de faire progresser nos connaissances, nos compétences, et de développer notre personnalité. Elle permet aussi d'obtenir les ressources financières qui nous sont nécessaires pour vivre.

Sa création est souvent due à la volonté d'une personne qui a une idée, un concept nouveau à proposer et à développer.

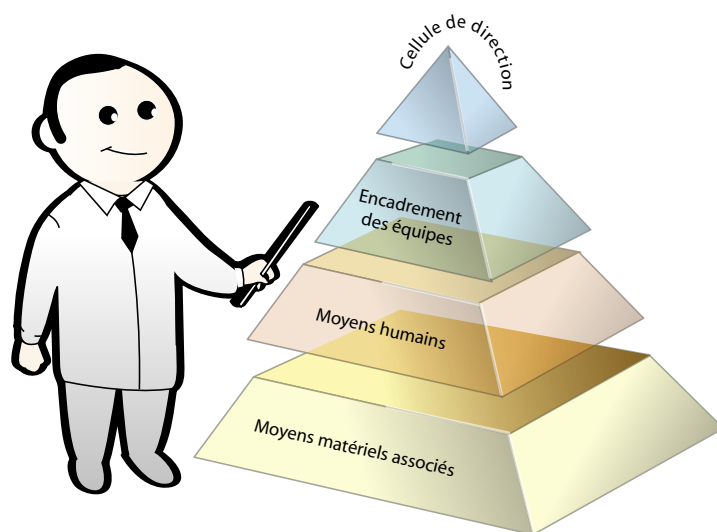
Des règles & des codes

LE STATUT JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

Les formes les plus courantes en France sont l'entreprise individuelle, la société à responsabilité limitée (SARL - forme de société la plus répandue), la société anonyme (SA), la société par actions simplifiée (SAS).

LA DIRECTION D'ENTREPRISE

La prise de décision est différente dans le cas d'une petite entreprise personnelle et dans celui d'une grande société. Dans le premier cas, le chef d'entreprise définit lui-même le projet et en assure l'exécution, il est en contact direct avec l'ensemble du personnel. Dans le second cas, les grandes orientations sont déterminées par des conseils ou des directoires et les décisions de mise en œuvre sont prises par des responsables recevant délégation à cet effet. Mais dans tous les cas, la décision résulte de la confrontation des avis des responsables des différentes fonctions.



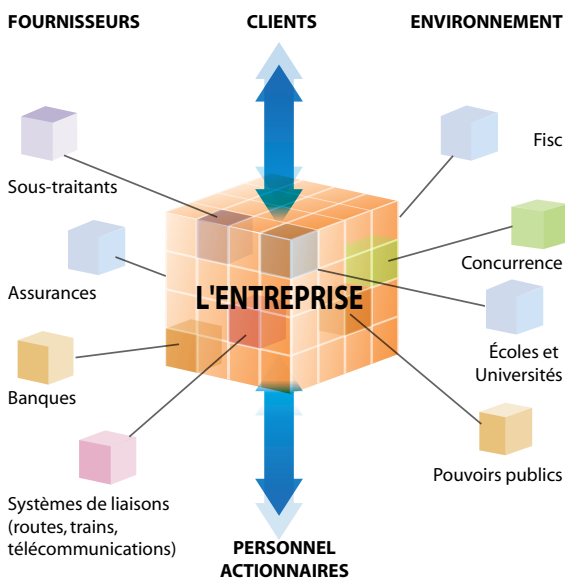
LE CADRE REGLEMENTAIRE

- Les droits et obligations de l'entreprise et donc du propriétaire et/ou du chef d'entreprise vis-à-vis de ses partenaires sont définis par le **Code du Commerce**.
- Les lois, décrets et circulaires d'application régissant les rapports des salariés avec l'entreprise sont regroupés au sein du **Code du Travail**.
- Cependant, l'entreprise considérée comme une personne morale, doit obéir aux mêmes dispositions que celles prévues pour l'ensemble des citoyens, à travers les règles du **Code Civil**. Le chef d'entreprise est en conséquence pénalement responsable de tout manquement de cette dernière aux lois et décrets qui régissent notre société.

LES PRINCIPAUX FACTEURS INFLUENÇANT LA GESTION DE L'ENTREPRISE

- **Le marché** : toute entreprise dépend entièrement de ses clients. C'est à la fois le contre-pouvoir le plus têtue, le plus discret mais le plus pénalisant pour le chef d'entreprise. Il tient dans le fait qu'avec l'ouverture du marché à la concurrence, l'acheteur a le choix permanent entre différents fournisseurs. Il choisira celui qui propose le produit ou le service le plus apte à satisfaire sa demande (meilleurs prix, qualité, délais, présentation). D'où l'ardente nécessité pour le chef d'entreprise d'adapter en permanence son offre à la demande du marché, quelquefois contre sa volonté, s'il ne veut voir baisser ses ventes et prendre le risque de disparaître à terme.
- **Les fournisseurs**, qui influencent les possibilités de réaction et de compétitivité de l'entreprise. Les clients et les fournisseurs, en se regroupant notamment dans des groupes de pression, obligent l'entreprise à respecter une déontologie précise (ex : associations de consommateurs).
- **Les différentes instances représentatives du personnel** : Délégués du personnel, Délégués syndicaux, Comité d'entreprise.
- **Les relations avec les administrations** fiscales, locales, départementales, nationales.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu simplifié de la nature des **échanges de l'entreprise avec quelques-uns des acteurs de la vie économique.**



L'organisation de l'entreprise

Dans les petites entreprises, plusieurs fonctions peuvent être assurées par une même personne ou une même équipe (production et personnel, comptabilité et trésorerie). Les grandes entreprises ont des services spécialisés. Chaque cellule possède une organisation propre avec sa hiérarchie, dans le but de réaliser sa fonction.

LES FONCTIONS DE BASE

Obligatoires, elles sont le cœur du «réacteur» entreprise :

- **Définir et mettre au point son produit**, appelée «recherche et développement» dans les grandes entreprises.
- **Fabriquer ou réaliser une prestation** si l'entreprise est un fabricant ou un prestataire de service, acheter en l'état s'il s'agit d'un commerçant.
- **Vendre** son produit ou sa prestation.

La fonction «fabriquer» se décompose elle-même en cinq sous-fonctions :

- **Approvisionnement** : achat et réception des biens et marchandises entrant dans le produit.
- **Méthodes et Ordonnancement** : définition du mode d'élaboration du produit et planification des commandes.
- **Réalisation** du produit ou de la prestation.
- **Contrôle qualité** : contrôle de conformité du produit avant livraison.
- **Logistique** : acheminement et transport du produit vers le client.

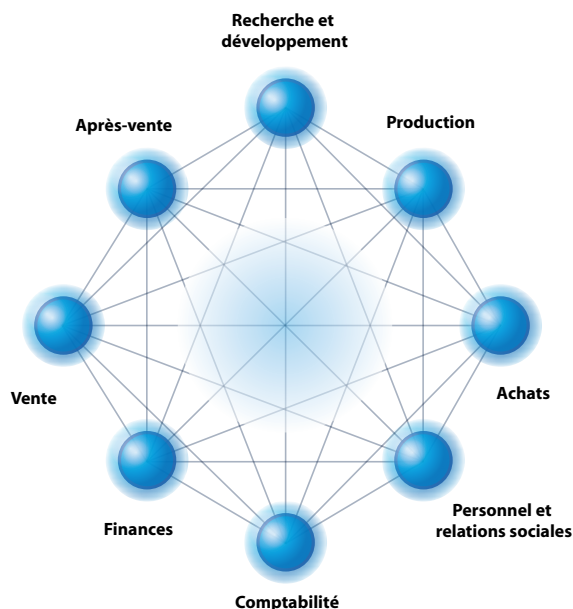
LES AUTRES FONCTIONS

- **Gestion du personnel** : appelée également «gestion des ressources humaines», correspond aux entreprises à effectif important (à partir d'environ une centaine de salariés).
- **Comptabilité et finances**
- **Administration de l'entreprise**
- **Traitement de l'information**
- **Service après-vente**
- **Apport de compétences** très spécialisées ponctuelles ou permanentes. Exemple : Etude de marché, publicité, communication externe, contrôle de gestion...
- **Entretien** des installations et des équipements.
- **Gardiennage et sécurité** des locaux.

De nouvelles fonctions ont fait leur apparition récemment, correspondant à des nouvelles préoccupations de l'entreprise, liées à l'évolution des technologies et du marché. Elles ont commencé à générer de nouveaux métiers dont l'importance va croître dans les prochaines années.

- **Certification, liée à la qualité ISO**
- **Economie d'énergie**
- **Ecologie et protection de l'Environnement**
- **Développement durable**

- entre un établissement principal et des établissements secondaires,
- dans des agences commerciales ou des dépôts pour être plus proches du client.



FONCTIONS ET METIERS

Les différentes activités humaines sous-jacentes à ces fonctions, se rattachent à des métiers.

Un métier est un ensemble de connaissances et de compétences centrées sur un domaine spécifique (ex. : mécanique, électricité, informatique, secrétariat...), permettant à une personne de réaliser un ensemble de tâches, de façon aussi autonome que possible, en vue d'obtenir un résultat conforme à un objectif défini.

Une multitude de métiers différents peuvent être exercés dans une même entreprise. De la même façon, un même métier peut être exercé dans différentes branches (ex. : on peut être mécanicien dans une société de transport ou dans une usine chimique, ingénieur commercial dans une banque ou une grande surface).

La connaissance d'un métier résulte d'une formation théorique et pratique dispensée par différentes institutions, intégrant un ensemble de stages en entreprise. La formation continue permet ensuite de développer ses compétences tout au long de sa vie professionnelle.

La qualité d'une personne de métier se base également sur un ensemble de facteurs psychologiques qui font partie de sa personnalité (volonté, sociabilité, responsabilité...).

Aujourd'hui, on n'exerce plus forcément le même métier toute sa vie, et l'on peut changer d'entreprise plusieurs fois au cours de sa carrière. Cette mobilité professionnelle, liée aux évolutions constantes de la société, est même devenue l'une des composantes essentielles de toute évolution de carrière.

LA PLACE DE CES FONCTIONS DANS L'ENTREPRISE

Selon son activité, l'entreprise donne une place plus ou moins grande à chacune de ces fonctions. Mais, à partir du moment où la fonction paraît indispensable, l'entreprise, quelle que soit sa dimension, se trouve confrontée à un choix fondamental qui marquera profondément son organisation :

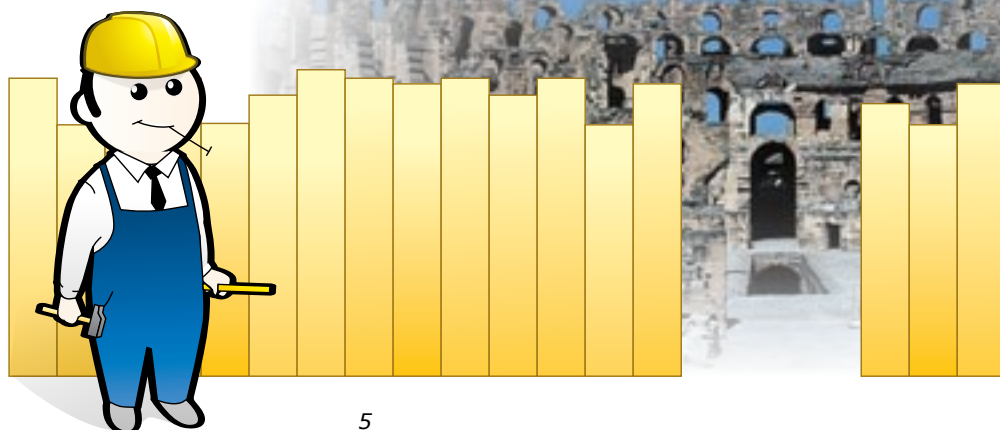
- **Remplir soi-même la fonction** : l'entreprise affecte ou recrute du personnel nécessaire à l'accomplissement des tâches composant cette fonction et se dote des moyens matériels que ce personnel utilisera dans le cadre de son travail (locaux, outils, machines, produits consommables..)
- **Sous-traiter la fonction** : l'entreprise confie à une autre entreprise, prestataire et spécialiste de la fonction, les tâches dont elle ne veut pas s'occuper elle-même, moyennant rétribution.

La plupart des fonctions sont sous-traitables, mais le choix est régulièrement remis en cause, en raison de l'évolution du marché ou d'un changement de dimension de l'entreprise.

FONCTIONS ET LIEUX DE TRAVAIL

Selon l'entreprise, les différentes équipes peuvent être localisées :

- sur un seul lieu de travail, le siège de l'entreprise,



Emploi & secteurs d'activité

VINGT-SEPT MILLIONS D'ACTIFS

Sur une population totale d'environ 62 millions de personnes au 1^{er} mai 2005, on recense en France 27 millions d' "actifs" et 35 millions d' "inactifs", selon la terminologie officielle définie par l'Insee.

Les 35 millions d'inactifs comprennent tous les enfants et les jeunes encore scolarisés (17,5 millions au total), les retraités (15 millions), les mères de famille qui élèvent leurs enfants, etc.

Les 27 millions d'actifs estimés au 1^{er} mai 2005 regroupent les "actifs occupés" (environ 24,5 millions), qui exercent effectivement un emploi, et les "actifs inoccupés", dont le statut est normalement provisoire et que l'on désigne communément par chômeurs (environ 10 % du total des actifs aujourd'hui).

TROIS CADRES D'EMPLOI

L'emploi des 24,5 millions d'actifs occupés s'exerce dans trois cadres principaux : la fonction publique (5 millions), les salariés des entreprises (15,5 millions) et les autres actifs (4 millions) dont beaucoup travaillent à leur compte.

La fonction publique comporte d'abord les agents salariés de l'Etat (2,5 millions), répartis entre les grandes administrations civiles et militaires, dont en particulier les enseignants du secteur public (1,1 million).

S'ajoutent les agents de la fonction publique hospitalière (1,1 million) et les employés des collectivités territoriales, telles que les Communes, Départements et Régions (1,5 million).

Le second ensemble significatif est celui des **salariés des entreprises** (15,5 millions). Celles-ci appartiennent en majorité au secteur privé, mais comprennent aussi les salariés des entreprises publiques (1 million), dont l'Etat est actionnaire majoritaire, telles que EDF, La Poste ou la SNCF.

Le troisième groupe est celui des **autres actifs** qui relèvent du seul secteur privé. Ils comprennent d'abord les commerçants (0,6 million) et leurs employés (1,1 million), les agriculteurs (0,7 million) et les ouvriers agricoles (0,3 million), les artisans (0,8 million) et les chefs d'entreprises (150 000).

S'ajoutent ceux qui exercent des professions libérales (350 000), telles que médecin, avocat, expert comptable, architecte, chirurgien-dentiste, conseil juridique ou encore les artistes, ecclésiastiques et autres travailleurs indépendants.

SALARIES DES GRANDES, MOYENNES ET PETITES ENTREPRISES

Selon la décomposition la plus usitée, les 15,5 millions de salariés des entreprises se répartissent en **grandes entreprises** (GE, au nombre d'environ 200, comptant plus de 3 000 salariés), en **entreprises moyennes** (ME, environ 15 000, allant de 100 à 3 000 salariés) en **petites entreprises** (PE, environ 170 000, de 10 à moins de 100 personnes) et en **très petites entreprises** (TPE, environ 1 million, de moins de 10 salariés). Le tableau indique en chiffres ronds la répartition du nombre de salariés (en millions).

Nota : on compte également parmi les TPE environ 1 300 000 entreprises sans salariés (commerçants et artisans pour la plupart, entrant dans la catégorie des "autres actifs").

INDUSTRIE, CONSTRUCTION, COMMERCE ET SERVICES

Les 15,5 millions de salariés des entreprises peuvent également se répartir en fonction de leur activité.

L'**Industrie** et la **Construction** (parfois appelée également BTP, pour bâtiment et travaux publics) réalisent ce qu'on appelle les "biens d'équipement" (routes, voies ferrées, aéroports, machines), les "biens de consommation" (habillement, équipement du foyer, édition, etc.) et les "biens intermédiaires" (textile, bois, plastique, etc.). Ils comptent ensemble un peu plus de 5 millions de salariés, parfois d'assez faible qualification.

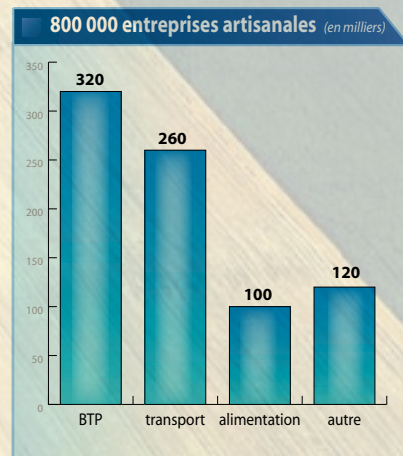
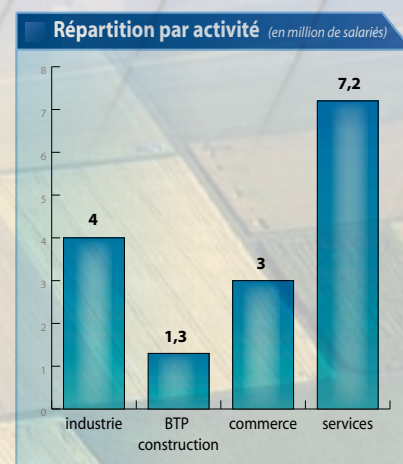
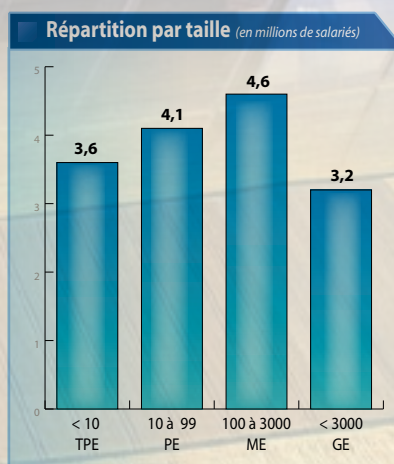
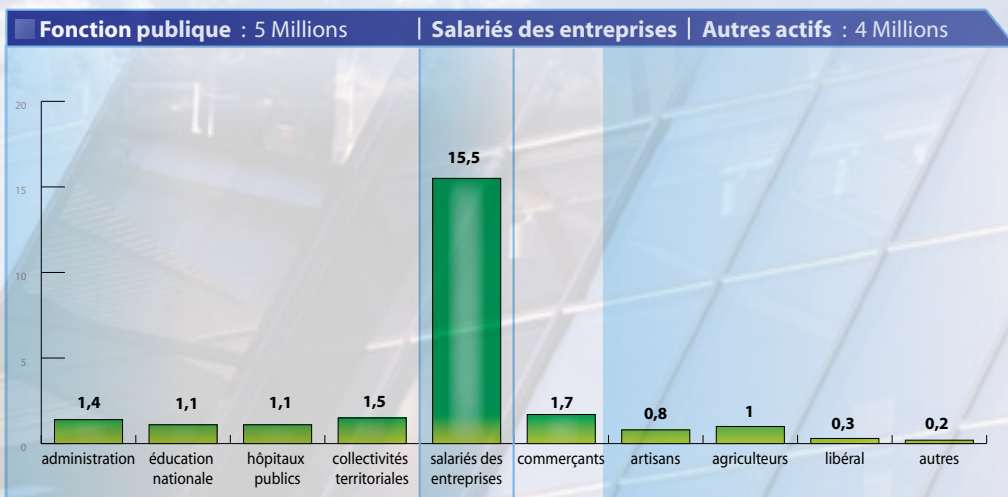
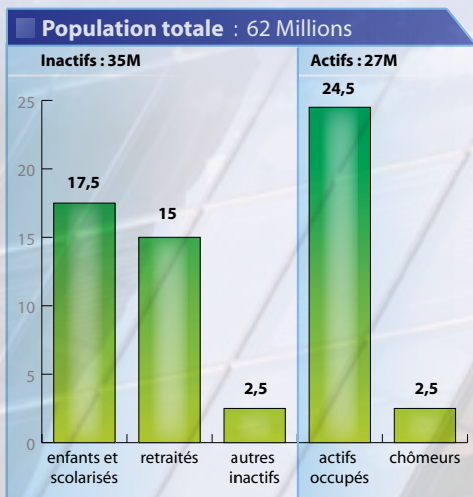
Le **Commerce** (commerce de gros, grandes surfaces) et les **Services** (conseils, services financiers, immobiliers, transport) sont souvent regroupés sous le nom de "secteur tertiaire", par opposition au secteur primaire (production de matières premières) et au secteur secondaire (transformation des matières premières en biens d'équipement ou de consommation).

Le tertiaire compte plus de 10 millions de salariés. C'est surtout dans le secteur tertiaire que se rencontrent les métiers qui croissent le plus (direction, finances, gestion, vente).

L'ARTISANAT

Relevant de la catégorie TPE, 800 000 entreprises artisanales comptent, outre les artisans chefs d'entreprise (catégorie des "autres actifs"), plus de 2 millions de salariés (catégorie des "salariés des entreprises"). L'artisanat offre de nombreux métiers dans le bâtiment (électricité, maçonnerie), les services (transport), la production de biens de consommation (alimentation, habillement).

L'artisanat, dont l'activité est surtout manuelle et indépendante, forme près de la moitié des apprentis.



Tous ces chiffres, repris des statistiques disponibles au 1^{er} mai 2005, ont été volontairement arrondis pour exprimer des ordres de grandeur. Les frontières entre catégories sont parfois un peu floues. L'évaluation est en outre faussée par l'importance du travail à temps partiel (plus de 15 % de l'activité).

Quelques publications de l'Association Jeunesse et Entreprises

- «**Les Chiffres-clés de l'Emploi des Jeunes**», avec le support de la Banque de France et de la CDC
- «**Les Métiers de l'Industrie**», avec le soutien du Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité
- «**L'Entreprise artisanale**», avec le concours de la Direction de l'Artisanat



Préparer les contacts avec l'entreprise

COMMENT ?

- Etudier le milieu économique local pour repérer les zones d'activité et les entreprises proches des établissements scolaires, ainsi que les nouvelles activités qui s'y développent.
- Inviter des entrepreneurs locaux dans l'établissement et organiser la visite d'entreprises avec les élèves.
- Aider les élèves à réaliser des stages de découverte en entreprise, en informant celle-ci sur le Projet d'Etablissement.
- Participer à des salons et forums avec les élèves, voire les organiser.

Quelques observations pour enrichir les contacts

- Préparer les visites et les stages d'observation, puis les faire suivre d'une exploitation en classe : compte-rendu individuel ou collectif de la visite, à l'écrit ou à l'oral (rapport, soutenance, exposé...).
- Rendre visite aux élèves au cours de leur stage.
- Présenter aux jeunes le lien entre les matières enseignées en classe et leur application concrète dans la vie professionnelle.

OU OBTENIR DES INFORMATIONS ?

JEUNESSE ET ENTREPRISES est une association d'entreprises créée en 1986, reconnue d'utilité publique. Elle travaille concrètement à l'instauration de liens entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Education.

Son but : rapprocher les jeunes des entreprises et les entreprises des jeunes, avec le relais des enseignants et des parents d'élèves.

Les Clubs et Correspondants AJE développent des actions en région auprès des entreprises, des établissements scolaires et des structures d'insertion en direction ou au contact direct des jeunes (visites d'entreprises, stages de professeurs, interventions de professionnels dans les classes...).

Les dépliant AJE :

- Découvrir et faire découvrir un métier,
- La visite d'entreprise,
- Accueillir un stagiaire - mode d'emploi,
- L'entreprise artisanale,
- Les métiers de l'industrie...

Renseignements :

ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES

4, rue Léo Delibes - 75116 PARIS

Tél. : 01 47 55 08 40 - Fax : 01 47 55 64 11

aje@jeunesse-entreprises.com

www.jeunesse-entreprises.com

Et aussi

- **Les entreprises** elles-mêmes : la plupart d'entre elles possèdent un site Internet.
- **Les Chambres de Commerce et d'Industrie** (www.acfci.fr) et les **Chambres de Métiers et de l'Artisanat** (www.apcm.com) : présentes sur tout le territoire, elles constituent des partenaires incontournables pour le développement des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat et des services. Leur rôle est, entre autres, d'informer sur les entreprises et l'économie de la région.
- **Les fédérations et syndicats professionnels** : groupements d'entreprises du même secteur d'activité ou du même métier. Localisables dans les Pages Jaunes.
- **Les groupements interprofessionnels territoriaux**
- **Les associations de zones d'activités, zones industrielles** : associations d'entreprises de la zone en question. Se renseigner auprès de sa commune.
- **Le Rectorat** : contacter le responsable des relations avec les entreprises.
- **Le Centre d'Information et d'Orientation** (CIO) ou **le Conseiller d'Orientation Psychologue** (COP) de l'Etablissement : www.education.gouv.fr et eduscol.education.fr
- **Les délégations régionales de l'Onisep** : www.onisep.fr et www.onisep-reso.fr

CLUB / Correspondant AJE de

cachet

Plaquette réalisée par l'Association Jeunesse et Entreprises, avec le concours de l'Onisep, sous le patronage du ministère de l'Education nationale, de la Région Ile-de-France et du ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement.